



MAIRIE DE TORSAC

1 Place Jules Richeux
Le Bourg
16410 TORSAC

05.45.24.54.20
mairie@torsac.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE N° 41
DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 juillet à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Torsac, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 2 juillet 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Laurent BENETEAU, Bernard BOUCQ, Philippe BRISSEAUD, Catherine VARAS-DIARRA, Marie-Line TARDY, Hervé GRÉGOIRE, Chantal SURGET, Patricia LABUSSIÈRE, Thierry PERONNAUD, David JORAT, Caroline DEPIT NAUZIN, Audrey HENRI, Francis GUILBAUD

Absent excusé : Didier SAUMON

Madame Audrey HENRI est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
2. Présentation du projet cantine / restaurant par le cabinet d'architecture DODEMAN
3. Travaux : bâtiments, voirie...
4. Divers

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Délibération n° 2025-41-1

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025, est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

2- Présentation du projet cantine / restaurant par le cabinet d'architecture DODEMAN

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre qui leur a été confié pour la création d'une cantine scolaire et le réaménagement du restaurant existant, Messieurs DODEMAN et ORTIZ présentent au conseil municipal le projet provisoire avec communication des différents plans.

L'opération est estimée par le cabinet d'architecture à la somme globale de 1 060 833 € HT, soit :

- 591 666 € HT pour la création de la cantine scolaire
- 388 333 € HT pour le réaménagement de l'ancien restaurant « La Forge »
- Et 80 833 € HT pour l'aménagement des extérieurs VRD, espaces verts.

Monsieur DODEMAN informe les conseillers que si le projet est approuvé par le conseil municipal, le permis de construire peut être déposé dans les meilleurs délais, suivi de la consultation des entreprises (appel d'offres). Les travaux pourraient ainsi commencer début 2026.

Après le départ de Messieurs DODEMAN et ORTIZ, un débat s'instaure au sein du conseil municipal.

Madame le Maire demande aux conseillers de lui faire remonter avant mardi 15 juillet 2025 à 12h, les différentes questions à poser aux architectes, en vue d'une prochaine réunion du conseil municipal lundi 21 juillet 2025 à 20 heures.

3- Travaux

Cantine provisoire dans l'ancien restaurant

Les services de la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) ont été consultés en vue du transfert de la cantine scolaire dans une partie de l'ancien restaurant à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le relevé des aménagements préconisés sont les suivants :

- Fermer les deux passages permettant actuellement l'accès au reste de la cuisine ;
- Repeindre les murs et ajouter des plinthes ou étaient installées les anciennes chambres froides ;
- Ajouter un lave-vaisselle en continuité de l'évier (à côté du lave-main existant) ;
- Installer le piano et le four sur la partie droite du mur lorsqu'on entre par la cour et installer l'armoire froide des produits finis côté gauche ;
- Installer une table inox pour la confection des préparations au centre de la pièce ;
- Installer une armoire vestiaire dans le bar ;
- Installer une armoire froide de stockage des matières premières à l'entrée de la cuisine ;
- Derrière le bar, l'espace sera aménagé et utilisé pour stocker des produits d'épicerie sèche et le congélateur ;
- l'évier deux bacs servira de légumerie et de plonge avec une utilisation différée dans le temps ;
- Les livraisons se feront par le bar (accès direct à la réserve sèche et à la chambre froide des matières premières.

Les travaux d'électricité, de peinture, cloisons et matériel de cuisine vont être réalisés durant les vacances scolaires.

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à l'installation de cette cantine scolaire provisoire et à la réalisation des travaux nécessaires.

Travaux suite à infestation des termites

L'architecte chargé des travaux de l'église doit déposer prochainement le permis de construire. Une fois celui-ci accordé, les travaux devraient suivre assez rapidement car une seule entreprise est nécessaire pour la réfection de la toiture.

Concernant le presbytère et la tour de la mairie, les déclarations de travaux sont en cours d'instruction. Une fois les autorisations accordées, les travaux pourront être commandés à l'entreprise.

Travaux de voirie 2025

Cette année, les travaux de voirie porteront sur la route de la Borde, l'impasse du Moulin du Boisseau, l'impasse du Grand Pré, Chez voyons. Le montant des travaux est estimé à la somme de 60 868.10 € HT. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Restauration du pont sis « route de la Charreau » RD 41

Une réunion avec le Département a eu lieu le 2 juillet 2025, pour la restauration du pont situé sur la route départementale 41 « route de la Charreau ».

Les conseillers prennent connaissance du plan provisoire, comprenant la restauration du pont, l'aménagement d'une plateforme en face de la place blanche, et un sentier piétonnier du pont à la route des Chaintres. Ces travaux sont programmés par le Département pour 2026.

Une visite du pont situé « rue du Lavoir » et de celui situé « route des Chaintres » a également été effectuée. Le Département doit étudier la possibilité de prendre en charge les travaux de restauration et/ou révision de ces deux ponts, avec participation financière de la commune.

4- Ecole

Délibération n° 2025-41-2

Suite au départ de l'école de TORSAC des deux instituteurs, Madame Nathalie WEIL et Monsieur Mickaël LEPRIEUR, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de leur offrir un cadeau de départ. IL donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Le Maire,
Catherine BREARD**



**La secrétaire de séance,
Audry HENRI**